

# MIALET

## ET SES HAMEAUX



BULLETIN MUNICIPAL - n°6 - SEPTEMBRE 2022

Le mot du Maire > P. 2

Dossier : le PADD > P. 6

Gilbert ROUANET > P. 11

Photographie : Romain Dürr - Mialet Village



LUZIERS   LES PUECHS   MAS SOUBEYRAN   PAUSSAN   LE VILLAGE  
LES AIGLADINES   BRUGAIROLLES   AUBIGNAC   PEGAIROLLES



## Le Mot du Maire

Chères mialétaines, chers mialétains,

L'été se termine avec les difficultés habituelles. La chaleur de plus en plus intense a entraîné des pics de température records. Cela a entraîné une affluence touristique remarquable dans notre vallée, toujours autant convoitée pour sa beauté et sa rivière idyllique.

Mais regardons notre saison plus agréablement avec de nombreuses manifestations festives retrouvées. Tant d'acteurs habituels se sont investis afin de rendre ce moment encore plus riche dans sa culture, à travers les animations et les festivités de la paroisse, du *Musée du Désert* et de *chez Mialet*. Et puis, il y a eu un nouveau venu, le comité des fêtes, dont c'était la première année et qui a réussi son entrée avec brio :

- La fête de la musique, accompagnée d'un méchoui inoubliable,
- L'animation du 14 juillet, avec une soirée dansante digne des fêtes du village d'antan,
- Le retour de l'exposition « Art et Artisanat », qui a été fidèle aux succès d'autrefois et même plus selon beaucoup de témoignages.

À travers ces moments de convivialité et de joie retrouvés, l'envie de vivre dans notre commune est enfin de retour. Vous avez été nombreux à répondre présents et je vous en remercie, nos bénévoles en ont besoin.

Je n'oublie pas toutes les associations qui œuvrent sur la commune pour le plus grand bien de notre jeunesse et de nos actifs. Sans oublier les aînés, dont notre devoir est de les chérir en remerciement de tout ce qu'ils nous ont apporté et nous apportent encore.

Mais après les distractions, il faut se remettre à la tâche. Et il y a de quoi faire au sein de la mairie. La concrétisation des chantiers engagés, l'amélioration de certains services, dont le traitement des déchets, pour lequel un travail important nous attend (mise en place, information, surveillance, etc...). Et puis il y a le quotidien, que nous devons rendre le plus agréable possible à vous toutes et tous.

Une information très récente nous est parvenue concernant l'éclairage public. L'engagement de ce projet est retardé suite aux divers événements nationaux et mondiaux. C'est pourquoi les travaux ne débiteront qu'au premier trimestre 2023.

Je tenais à vous redire que notre équipe est à votre disposition pour toutes questions, suggestions, voire revendications. Pour ma part, vous pouvez me rencontrer tous les matins en mairie et sur rendez-vous. D'ailleurs, je profite de cette tribune pour remercier toute mon équipe dont le dévouement et la disponibilité sont sans faille.

Je conclurai par le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Nous nous étions engagés à en reprendre la réalisation. Suite aux échanges publics à travers le panel, la première réunion officielle avec les Personnes Publiques Associées a abouti aux félicitations de l'ensemble des représentants des différents services pour le travail que nous avons fourni. C'est un encouragement très prometteur pour la suite, dont le PADD (notre dossier du mois en page 6). Nous avons bon espoir d'aboutir à une concrétisation saine et efficace quant à l'urbanisation de notre commune.

Bien à vous et à bientôt,

Jack Verriez

## GESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES

Encore une fois, il paraît nécessaire de communiquer sur le fléau de l'abandon d'ordures ménagères sur notre commune. Il est fréquent de voir nos **points de ramassage sales ou encombrés avec des ordures hors des conteneurs** prévus à cet effet. Nous vous rappelons que tout dépôt au sol est verbalisable.

Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique et privée est puni d'une amende forfaitaire. Si vous payez immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction), l'amende est de 135 €. Si vous payez après ce délai de 45 jours, l'amende est de 375 €. Si vous ne payez pas l'amende forfaitaire ou si vous la contestez, le juge du tribunal de police est saisi. Le juge pourra décider d'une amende de 750 € maximum ou jusqu'à 1 500 €, avec confiscation du véhicule, si vous l'avez utilisé pour transporter les déchets. *(Source : Service-Public.fr)*

Si vous constatez un cas de dépôt sauvage près de votre lieu de résidence, vous pouvez contacter le maire qui dispose de pouvoirs de police. Le maire peut mettre en application les dispositions du code de l'environnement pour lutter contre les dépôts sauvages.

L'inaction est une faute lourde de conséquences pour notre magnifique vallée.

### POUR RAPPEL

Vous pouvez appeler Alès Agglo au :

**0 800 540 540 (numéro vert)**

afin de les prévenir de votre dépôt.

Ils viendront récupérer vos encombrants les 1er et 3ème mercredis de chaque mois dans les PAV (Points d'Apport Volontaire). Vous devrez donc les déposer le mardi soir afin de dégrader le moins possible le visuel des lieux. Les cinq PAV de la commune se trouvent aux Puechs, aux Aiglades, à Paussan, à Luziers et sur le parking du cimetière du Village.





### FÊTE DU 14 JUILLET

Le jour de la fête nationale fût fort en animation. Les festivités ont commencé par un concours de pétanque sur la place du village. Puis les enfants ont été mis à l'honneur avec une activité Art-plastique (maquillage, fresque à décorer, jeux...). En soirée, un bar éphémère a été monté, tenu par des bénévoles du comité des fêtes. Une grande paëlla a été cuisinée par Jérôme Portal puis a été vendue à environ 150 personnes, présentes ou non, car un système de livraison a été mis en place pour les personnes à mobilité très réduite. Après le repas, un cortège fût formé pour la retraite aux flambeaux qui a fait le tour du village. La journée s'est terminée avec un bal populaire animé par le DJ Messador Didier.



### EXPOSITION SUR LES RISQUES MAJEURS



En partenariat avec Alès Agglomération, la mairie a organisé une exposition sur « **le risque inondation et la réduction de la vulnérabilité** », du 29 juin au 6 juillet au foyer Monplaisir. Nous pouvions y retrouver une maquette simulant le risque inondation à l'échelle d'une vallée. Accompagné d'une vidéo interactive, les visiteurs pouvaient actionner des boutons pour voir en direct les conséquences de fortes pluies dans une vallée comme la nôtre. Une deuxième maquette expliquait les bons réflexes à avoir lors de l'aménagement d'une maison dans un secteur où des fortes pluies peuvent provoquer des inondations. Enfin, pour ne pas oublier, Alès Agglo a fourni un book photos triées par date des crues passées qui était en consultation libre.

## Évènements prochainement organisés par la Mairie



#### LA SEMAINE BLEUE

La semaine bleue est l'occasion de promouvoir un autre regard porté sur nos aînés. Cette année elle se déroulera le 6 et le 7 octobre. Au programme, visite de « maison rouge », exposition photo au foyer Monplaisir avec apéritif, belote et jeux de société, goûter avec les enfants de l'école.



#### REPAS DES AÎNÉS

Le repas annuel de fin d'année des aînés se déroulera le 4 décembre au foyer Monplaisir. La réservation se fera en mairie ou par téléphone au 04 66 85 02 97 avant le 4 novembre. Si vous n'êtes pas disponible à cette date, vous pouvez demander votre colis de Noël.



## FÊTE DE LA MUSIQUE

Le 21 juin est le jour de la fête de la musique. Pour cette occasion, une soirée fut organisée au foyer Monplaisir. Environ cent vingt personnes se sont réunies pour partager le repas : un méchoui accompagné de flageolets et pommes de terre. Lila Sol, chanteuse avec son orgue de barbarie, nous a régalés avec son répertoire de chanson française. La mairie

remercie Gaël Faixo pour le don du cochon de lait, ainsi que la ferme des Ayrolles et la Boria de la Raiol pour les agneaux. Merci également aux nombreux collaborateurs de cette soirée réussie. S'en est suivie une soirée dansante dans la cour de l'école, animée par Sébastien Maurin.

## MIALET EXPO 2022

Le comité des fêtes et la mairie ont remis en place Mialet Expo du 29 juillet au 5 août au foyer Monplaisir. La soirée de vernissage a réuni approximativement 150 personnes. Celles-ci ont pu admirer les œuvres d'une trentaine d'artistes parmi des peintres, des sculpteurs, des artisans et autres passionnés dont c'est le loisir.

C'est avec une certaine émotion que Jack Verriez a pu remercier Mme Bonville de nous avoir permis de rendre honneur à son défunt mari, sans qui cette exposition n'existerait pas. Ils ont pu tous ensemble partager un verre et quelques apéritifs préparés par le comité des fêtes.



# DOSSIER Le PADD

## ÉLABORATION DU NOUVEAU DOCUMENT COMMUNAL D'URBANISME

Dans le cadre de la reprise de l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU), le **PADD - Projet d'aménagement et de développement durable** - se devait d'être revu dans son intégralité.

Le PADD, pièce maîtresse du PLU, est une projection à 10-15 ans de l'urbanisme et de l'aménagement de la commune.

Le document est articulé autour de cinq axes :

- Permettre un développement mesuré
- Développer des commerces et des services adaptés à la commune
- Préserver et améliorer le cadre de vie
- Assurer la gestion des risques naturels
- Adapter les transports et les déplacements du quotidien ainsi que les besoins estivaux.

### L'axe 1 :

- Une maîtrise de la croissance démographique : rester une commune vivante mais garder son authenticité.

L'objectif vise une croissance de 1% l'an pour atteindre une population de 707 habitants à l'horizon 2031, soit la production de 47 logements nouveaux dont 24 en extension des enveloppes urbaines.

- Modérer la consommation d'espace : suite aux directives fixées par la loi climat et résilience, ainsi que le SCOT pays de Cévennes, la consommation d'espace est limitée à 1.50ha pour la période 2021/2031 (50% de ce qui a été consommé entre 2011 et 2021).
- Conforter Mialet village en tant que polarité principale de la commune par la présence de la majorité des services et des commerces.
- Une enveloppe urbaine autour du hameau de Pausan tout en maintenant une coupure verte entre la partie ancienne et le début de l'urbanisation.
- Garder l'aspect des autres hameaux
- Une offre de logements adaptés à la commune
- Pas d'urbanisation au détriment des terres agricoles

### L'axe 5 :

- Aménagement de la voirie à Pausan
- Sécurisation de la traversée de Luziers
- Organiser le stationnement au quotidien ainsi que celui généré par la fréquentation estivale
- Encourager les mobilités alternatives

### L'axe 2 :

- Une offre de service à l'année
- Un accroissement qualitatif de l'offre touristique
- Une préservation du Gardon par des actions telles que : classement de la ripisylve, réglementation de l'accès, sensibilisation
- Amélioration de l'offre de randonnée
- Protéger les espaces agricoles
- Développer l'élevage et le pastoralisme sur la commune

### L'axe 3 :

- Harmoniser l'aspect extérieur des constructions existantes (renforcement des prescriptions architecturales, modulation de la hauteur, annexion du cahier de prescriptions architecturales...)
- Préserver le patrimoine bâti et végétal
- Préserver l'environnement (établissement des profils de baignade, préservation de la ressource en eau)
- Intégration au réseau RICE (réserve internationale de ciel étoilé)
- Finalisation de l'atlas de la biodiversité

### L'axe 4 :

- Se prémunir face au risque feu de forêt : respect des OLD (obligation légale de débroussaillage) et prise en compte du PAC aléa feu de forêt (Porté à connaissance)
- Le risque inondation (débordement & ruissellement)
- Prise en compte des risques liés au sol et au sous-sol

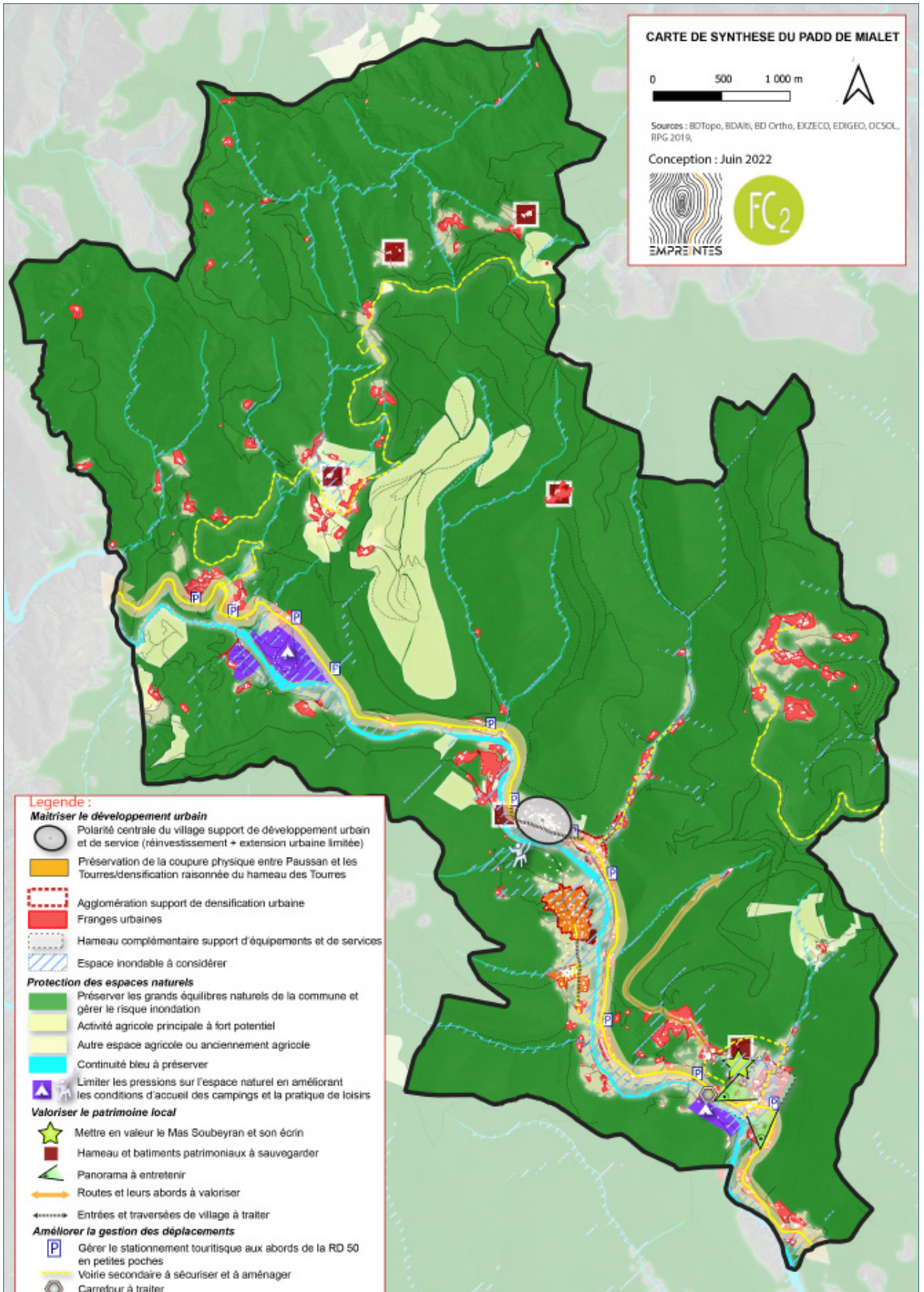
CARTE DE SYNTHESE DU PADD DE MIALET

0 500 1 000 m



Sources : BDTopo, BDAlti, BD Ortho, EXZECO, EDIGEO, OCSOL, RPG 2019.

Conception : Juin 2022



Legende :

**Maitriser le développement urbain**

- Polarité centrale du village support de développement urbain et de service (réinvestissement + extension urbaine limitée)
- Préservation de la coupure physique entre Paussan et les Tourres/densification raisonnée du hameau des Tourres
- Agglomération support de densification urbaine
- Franges urbaines
- Hameau complémentaire support d'équipements et de services
- Espace inondable à considérer

**Protection des espaces naturels**

- Préserver les grands équilibres naturels de la commune et gérer le risque inondation
- Activité agricole principale à fort potentiel
- Autre espace agricole ou anciennement agricole
- Continuité bleu à préserver
- Limiter les pressions sur l'espace naturel en améliorant les conditions d'accueil des campings et la pratique de loisirs

**Valoriser le patrimoine local**

- Mettre en valeur le Mas Soubeyran et son écrin
- Hameau et bâtiments patrimoniaux à sauvegarder
- Panorama à entretenir
- Routes et leurs abords à valoriser
- Entrées et traversées de village à traiter

**Améliorer la gestion des déplacements**

- Gérer le stationnement touristique aux abords de la RD 50 en petites poches
- Voirie secondaire à sécuriser et à aménager
- Carrefour à traiter

Carte visionable sur le site officiel de la mairie : <https://www.mialet.fr/debat-relatif-aux-orientations-generales-du-projet-damenagement-et-de-developpement-durable/>

# Actus des Associations

## L'APPMA DE MIALET

### *Pêche en vallée des Camisards*

La société de pêche de Mialet œuvre pour le développement de la pratique de la pêche pour tous dans notre vallée cévenole, mais participe aussi à la protection du milieu aquatique et à la lutte contre les pollutions.

L'association développe ses actions selon les valeurs d'une pêche durable et responsable et s'efforce de repeupler les ruisseaux et le Gardon en *truites farios* pour assurer la pérennité d'une espèce autochtone.

Veuillez recevoir nos amitiés halieutiques.

## MIALET TT

Le club de tennis de table de Mialet annonce sa participation à la compétition en FSGT. Les entraînements ont repris début septembre avec un entraînement le mardi de 18h30 à 20h30 et le vendredi de 20h à 23h. Club chaleureux et convivial, la bonne humeur est requise. Pour toute question, vous pouvez contacter le président du club Antoine Teissonniere au 06 80 21 31 01 ou le secrétaire Dorian Donner au 07 67 33 53 10.

Au plaisir de jouer ensemble.



## LE SOU DES ÉCOLES

L'association de parents d'élèves et le Sou des écoles du RPI travaillent ensemble pour organiser des événements et récolter des fonds pour les projets pédagogiques, et pour soutenir les éventuelles difficultés rencontrées dans la vie de l'école.

Contactez-nous !



## ANNONCE

Le comité des fêtes organise :

**La Fête de la châtaigne** : le 16 octobre repas et animation au foyer Monplaisir.

**Le réveillon du 31 décembre** au foyer Monplaisir.

Réservation obligatoire.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter le 06 32 66 65 71 ou 06 28 27 46 47.





## ACTIONS EN FAVEUR DES AESH

Au cours de l'année scolaire achevée, les parents d'élèves ont organisé plusieurs manifestations afin de mettre en lumière les difficultés rencontrées en classe.

Face au nombre insuffisant d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), au nombre élevé d'enfants ayant besoin d'un accompagnement rapproché/spécifique (dossier MDPH), et à la fermeture de la classe de Générargues, nous rencontrons une situation critique.

L'association de parents d'élèves a donc envoyé un courrier à la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale) afin de trouver une solution. Celui-ci est resté sans réponse malgré de multiples envois de la part de l'association ou des communes du RPI.

Les parents d'élèves ont alors décidé de se faire entendre. Aussi le vendredi 10 juin à 10h, ils se sont retrouvés devant l'école pour une « occupation des lieux », accompagnés des trois maires des communes

du RPI (Regroupement Pédagogique intercommunal), ainsi que de deux candidats aux élections législatives.

Fort de ce rassemblement, une nouvelle manifestation a été organisée avec la présence des trois maires et des conseillères départementales des deux cantons le 1<sup>er</sup> juillet devant le bâtiment de l'inspection académique de Nîmes. La délégation demandée n'a pas été reçue.

Cependant ces rassemblements ont permis aux parents d'élèves d'obtenir une valorisation des heures des AESH pour l'année 2022-2023 ; quant à la réouverture de classe, elle n'est toujours pas prévue.

La mairie remercie les parents d'élèves pour leur motivation qui a permis d'obtenir un peu plus de considération pour les enfants de la commune.

Cependant, il reste des actions à mener, et la mairie accompagnera autant que possible les parents afin de protéger notre école.



## Un peu d'histoire... Les écoles des hameaux

En cette période de rentrée scolaire, un retour sur les écoles plurielles de notre commune de plus de 3000 hectares avec un habitat éparé composé de 7 hameaux, où, jusqu'aux années 70, le ramassage scolaire n'existe pas.

Sous l'Ancien Régime, les régents ou maîtres d'école dépendaient directement de l'église catholique puis protestante. À partir de 1736 on trouve des instituteurs non autorisés, probablement protestants, car l'intendant demande la fermeture de ces écoles avec une extrême sévérité. Au 19<sup>ème</sup> siècle l'enseignement est « privé, confessionnel et facultatif », ce qui pose problème à l'administration. En témoigne cette lettre adressée au maire issue des archives communales :

*« Alais le 16 août 1836, Monsieur le maire*

*Un nommé David Raymond a ouvert une école primaire privée dans votre commune au hameau des Aiglades. Veuillez bien, je vous prie, me dire s'il a satisfait préalablement aux dispositions de l'article 4 de la loi du 28 juin 1833, et m'envoyer alors en exécution de l'article 16 de l'ordonnance royale du 16 juillet même année, copie de sa déclaration et de son certificat de moralité.*

*Si au contraire il n'a pas fait entre vos mains la remise des pièces exigées, je vous prie de l'engager à remplir sans le moindre délai possible les formalités prescrites par la loi.*

*Agréez, Monsieur le maire, l'assurance de ma parfaite considération.*

*Le secrétaire du comité, officier de l'université, M. Bourgaret. »*

Nous ignorons si le maire a obtempéré à cette demande, mais à la fin du siècle et répondant à l'augmentation démographique, des écoles publiques communales de hameaux voient le jour à Pégairolles, aux Aiglades, aux Puechs et à Luziers. Les enfants s'y rendent à pieds et l'enseignement s'y poursuit jusqu'au certificat d'étude (entre 11 et 13 ans).

Aux Puechs, l'école comptait jusqu'à 15 élèves grâce à la présence d'ouvriers du bois, bûcherons et charbonniers issus de l'immigration Italienne ou Espagnole, ainsi que d'enfants de mineurs de Carnoules venant du vallon de Campérigous. Elle déménage d'une maison privée située au bas de la Rouvière, en haut du hameau où la mairie achète un bâtiment, y adjoint un logement de fonction jusqu'en 1957, où il ne reste plus que 2 élèves.

Une histoire m'a été contée par Magalie Roux, institutrice, dont le premier poste fut aux Puechs

pendant l'occupation : *« Ce devait être au printemps 1944, un lundi, Paul Gourdon, marchand de bois qui s'en revenait d'effectuer ses livraisons aux boulangers de la plaine avait l'habitude de me prendre à Tornac, où je passais le week-end, pour m'éviter de faire le chemin à bicyclette jusqu'aux Puechs. Ce jour là il avait le visage fermé et à peine étais-je assise il me dit d'un air grave : si les gendarmes nous arrêtent tu ne sais rien ! J'appris par la suite que ce jour-là il y avait un pilote Anglais caché dans la camionnette destiné à une filière d'évasion en Cévennes. »*

L'école de Pégairolles fermera à cause de l'exode rural et de la saignée de 14-18, dans l'entre-deux guerres, obligeant les enfants de Brugairolles à aller à St Paul la Coste et ceux de Pégairolles et des mas voisins à se rendre aux Aiglades où l'école, d'abord située dans une maison louée par la mairie au cœur du hameau, sera transférée dans un nouveau bâtiment construit en 1952 grâce à la présence de nombreux enfants de l'Assistance Publique hébergés par des familles d'accueil. Elle sera fermée moins de 10 ans plus tard.

L'école de Luziers déménage 5 fois en 1 siècle. Un projet de construction d'une école avec classes séparées filles/garçons n'aboutira pas. La dernière classe, située à l'étage du bâtiment communal en bord de route ferme en 1970.

*Un grand merci pour les échanges à Mrs Pongy, Breton, Gourdon, Cabanis, Vignolles, Mme et Mr Pellecier.*



École de Luziers, 1963



## Zoom... sur Gilbert ROUANET

Gilbert ROUANET nous quitte brutalement le 22 novembre 2019.  
Il fut le maire de Mialet de 1989 à 2014 (25 ans).



Né dans une famille matriarcale cévenole huguenote, son père qui fit deux mandats de maire à Mialet (1971-1983), lui donna le goût de la chose publique.

Gilbert, enfant du pays, fréquenta l'école communale de Luziers. C'était un humaniste, militant socialiste de la 1<sup>ère</sup> heure (1973), il fut le trésorier du Conseil Presbytéral. Il avait le protestantisme chevillé au corps, mais était très opposé au communautarisme religieux.

Très proche des gens, fidèle à ses engagements, il fut président de la communauté de commune puis vice-président de la communauté d'Agglomération.

Il rénova le réseau d'alimentation d'eau potable et fit mettre une grande partie des réseaux aériens d'électricité en enfouissement dénommé discrétion. Il entreprit la rénovation des rues, des calades de Mialet, Luziers et Paussan, et débuta la mise en sécurité de la traversée de LUZIERS et MIALET.

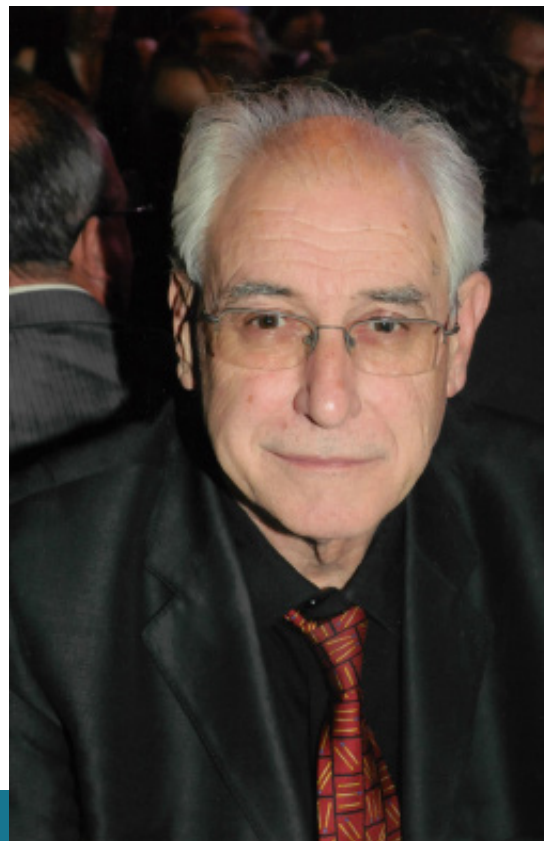
Un nombre important de créations a marqué son passage à la municipalité pendant 25 ans et tout cela en plus de l'entretien courant des rues, chemins, murs, etc... C'est ainsi que sont nés sous ses mandatures les deux courts de tennis, le bâtiment de la mairie actuelle qui est envié par de nombreuses communes. Il y a eu également

la conservation des services de la poste par la mise en place de la poste communale, la construction de la table d'orientation au col du Glas et les travaux de la déviation de PAUSSAN qui ont permis une circulation plus fluide du hameau en évitant le centre ancien.

D'autres travaux très importants ont été réalisés comme la mise aux normes de la station d'épuration dont le coût s'est chiffré à plusieurs millions d'euros et surtout qui permet aujourd'hui d'avoir un outil fiable pour le traitement des eaux usées.

Professeur d'histoire-géographie, Gilbert Rouanet était très attaché à la ruralité. L'école primaire de la commune vit le jour grâce à son opiniâtreté, face à une opposition déterminée des services de l'urbanisme de l'état. Par son combat, il a obtenu du Sous-Préfet en place de l'époque une dérogation exceptionnelle.

Très au fait des arcanes de la vie mialétaine, il fut pendant toutes ces années l'homme incontournable de la vie de la commune. ■



# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## ADMINISTRATION

### Mairie

Secrétariat ouvert : Lundi 14h à 17h • Mardi/Jeudi 9h à 12h et 14h à 17h • Mercredi/Vendredi 9h à 12h  
Téléphone : **04 66 85 02 97** • Fax : 04 66 85 01 89  
Courriel : [communedemialet@wanadoo.fr](mailto:communedemialet@wanadoo.fr)

*Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous le matin.  
Vous pouvez contacter le secrétariat de la mairie. Les autres élus sont disponibles sur RDV, à prendre auprès de l'accueil de la mairie.*

### Service des eaux

REAAAL 04 66 54 30 90 • Courriel : [contact@reaal.fr](mailto:contact@reaal.fr)

## AUTRES SERVICES MUNICIPAUX

**Agence Postale** : 04 66 61 05 63  
Ouverture : mardi, jeudi et samedi  
de 8h30 à 13h30

**Bibliothèque municipale**  
Ouverture : le mercredi de 16h à 18h  
et le samedi de 10h à 12h • Gratuit

**Foyer Monplaisir**  
Réservation en Mairie  
Mairie : 04 66 85 02 97

**Horaires de déchetterie**  
Anduze : du mardi au samedi  
9h-12h et 14h-17h30  
St-Jean-du-Gard : du mardi au samedi  
9h-12h et 14h-17h30

## SERVICES D'URGENCE

Pompiers, services incendie : 18 ou 112  
Gendarmerie : 17  
Médecin de garde/SAMU : 15  
Mialet Taxis : 06 80 75 49 04  
Maison de santé pluriprofessionnelle de St-Jean du Gard :  
04 66 85 17 52 - <https://msp.stjean.docvitae.fr/>

Rendez-vous avec l'assistante sociale : 04 66 61 70 20  
(Centre médico-social Anduze)  
ADMR « Les Gardons » : 04 66 85 12 78

*2 Défibrillateurs à disposition,  
au camping municipal et  
sous le préau du foyer.*

## État Civil

*Décès :*  
Messador Bruno 26/05/22  
Segur Éliette, née Dalgon 08/07/22  
Boulet Annie, née Benistant 15/07/22  
Stasiewski Roger 09/08/22  
Alcaraz Marie-José 10/08/22

## INFORMATIONS DIVERSES

- . **Correspondante Midi Libre** :  
Corinne Mauron 06 09 91 37 36  
Courriel : [corinne.mauron@orange.fr](mailto:corinne.mauron@orange.fr)
- . **Site d'informations légales** :  
[www.mialet.fr](http://www.mialet.fr)
- . **Site d'informations générales** :  
[www.mialet.info](http://www.mialet.info)  
Michel Roca 04 66 85 05 18  
Courriel : [webcontact@mialet.net](mailto:webcontact@mialet.net)
- . **Épicerie Chez Mialet** :  
04 66 54 18 90
- . **Épicerie Camping de la Rouquette** :  
04 66 43 00 50
- . **Point accueil tourisme** :  
04 66 85 02 97 (en Mairie)
- . **Encombrants** : Ils sont ramassés le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> mercredis du mois (à sortir la veille au soir). Prière de téléphoner le N° vert de l'Agglo (0800 540 540) pour prévenir et être informé des modalités.
- . **Piles, cartouches d'encre usagées, téléphones mobiles hors d'usage** : à déposer dans les urnes prévues à cet effet à la mairie.

Supervisé par Monsieur le Maire, ce bulletin est le fruit du travail d'autres intervenants qui doivent être remerciés :  
Mme Rodriguez au secrétariat du Maire pour les aspects légaux transmis, les employés municipaux de terrain pour les informations des hameaux, Philippe Herbst, le Comité des fêtes de Mialet, nos Associations, Michel Rocca, les maîtresses de l'école, et Éric Dürr pour l'infographie et l'édition.  
Ce bulletin rend compte des actions, fait l'état des lieux de certains projets et perspectives.



MIALET ET SES HAMEAUX • n°6 - Septembre 2022  
Quadrimestriel d'information édité par la Mairie de Mialet  
Directeur de publication : Jack Verriez  
Maquette : Éric Dürr - Studio99 Mialet  
Impression : Exaprint 159 rue du Thor 34000 Montpellier  
Tirage : 400 exemplaires